

DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN**du 22 avril 2008****sur la clôture des comptes du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2006**

(2009/204/CE)

LE PARLEMENT EUROPÉEN,

- vu les comptes annuels définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2006 ⁽¹⁾,
 - vu le rapport de la Cour des comptes sur les comptes annuels définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2006, accompagné des réponses du Centre ⁽²⁾,
 - vu la recommandation du Conseil du 12 février 2008 (5843/2008 — C6-0084/2008),
 - vu le traité CE, et notamment son article 276,
 - vu le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes ⁽³⁾, et notamment son article 185,
 - vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne ⁽⁴⁾, et notamment son article 14,
 - vu le règlement (CE, Euratom) n° 2343/2002 de la Commission du 19 novembre 2002 portant règlement financier-cadre des organismes visés à l'article 185 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil ⁽⁵⁾, et notamment son article 94,
 - vu l'article 71 et l'annexe V de son règlement,
 - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A6-0124/2008),
1. constate que les comptes annuels définitifs du Centre de traduction des organes de l'Union européenne se présentent tels qu'ils figurent en annexe au rapport de la Cour des comptes;
 2. approuve la clôture des comptes du Centre de traduction des organes de l'Union européenne pour l'exercice 2006;
 3. charge son président de transmettre la présente décision au directeur du Centre de traduction des organes de l'Union européenne, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes et d'en assurer la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* (série L).

Le président

Hans-Gert PÖTTERING

Le secrétaire général

Harald RØMER

⁽¹⁾ JO C 261 du 31.10.2007, p. 42.⁽²⁾ JO C 309 du 19.12.2007, p. 94.⁽³⁾ JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.⁽⁴⁾ JO L 314 du 7.12.1994, p. 1.⁽⁵⁾ JO L 357 du 31.12.2002, p. 72.